

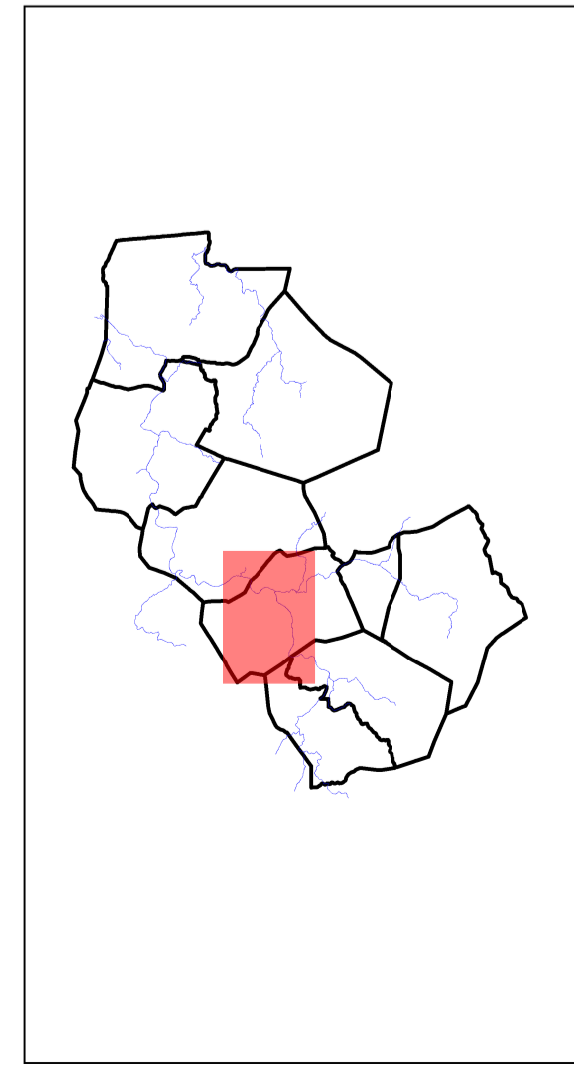


Plan de Prévention des Risques Inondations

APPROUVE LE : 04 août 2017
Arrêté préfectoral n° 001M-SPRIS-2017-021

Commune de Durban-des-Corbières

Carte des enjeux



Echelle : 1/5 000ème

0 100 200 300 m



Juillet 2017



	Limite communale
	Sections urbanisées
	Sections susceptibles d'être urbanisées lors zones inondables
	Batiments à caractère inaliénables
	Équipements publics
	Espaces protégés
	Emplois inondables
	Futurs de la haute ligne CVR

